

GRIR

**GROUPE
DE RECHERCHE
ET D'INTERVENTION
REGIONALES**



Université du Québec à Chicoutimi

LA CONTRIBUTION DU SOMMET SUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION
02 À LA MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS D'AUTO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Gilles Bergeron

GROUPE DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION RÉGIONALES

DOCUMENT DE TRAVAIL NO. 6

FÉVRIER 1986

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. L'AUTO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.....	2
1.1 L'auto-développement régional: un mythe.....	2
1.2 L'auto-développement régional: un processus dynamique.....	3
1.3 Les fondements de l'auto-développement.....	5
1.4 Les mécanismes de développement.....	6
1.5 Un pouvoir local accru: une condition de l'auto- développement.....	7
2. L'ORGANISATION DU SOMMET DE LA RÉGION 02.....	8
2.1 Le Sommet, une démarche de concertation.....	9
2.2 Le Sommet, une démarche de recherche-action.....	16
2.3 Le Sommet, une démarche d'action.....	18
CONCLUSION.....	26
ANNEXE 1: L'organigramme.....	30
ANNEXE 2: Les étapes du Sommet.....	31
ANNEXE 3: La liste des propositions votées.....	32
NOTES ET RÉFÉRENCES.....	36

Le présent texte s'interroge sur la contribution du Sommet sur le développement et l'économie de la région 02 (Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais) à la mise en place d'un processus d'auto-développement régional ⁽¹⁾. Dans un premier temps, nous ferons un rappel de l'importance du concept d'auto-développement à l'intérieur des réflexions actuelles sur le développement régional, et chercherons à définir ce concept. Nous serons particulièrement attentif à la dynamique de l'auto-développement, ses fondements, ses mécanismes de mise en application et ses conditions d'implantation. Dans un deuxième temps, nous ferons l'analyse du Sommet de la région 02 dans son organisation, son déroulement et les propositions qui y ont été votées. Nous mettrons en évidence les éléments de concertation, de recherche-action et d'action qui se situent dans la ligne de pensée de l'auto-développement et ferons une réflexion critique sur leur contribution.

1. L'AUTO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'auto-développement est un concept à la mode, à savoir une nouvelle voie proposée pour développer les régions. Toutefois, est-ce une voie d'avenir ou une manoeuvre de diversion pour faire patienter la population régionale? C'est une question à laquelle nous allons essayer de répondre. Il apparaîtra que l'enjeu fondamental réside dans le contenu que l'on donne à ce concept et dans la dynamique de sa mise en place.

1.1 L'AUTO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL: UN MYTHE

A première vue, il peut sembler surprenant de retrouver le gouvernement du Québec et les grandes entreprises au rang des promoteurs de l'auto-développement régional. Ce n'est point dans la volonté de promouvoir un nouveau type de développement qu'il faut en chercher l'explication, mais davantage dans les restrictions budgétaires du gouvernement et dans les changements technologiques destructeurs d'emplois des grandes entreprises. En quelque sorte, au nom de la confiance envers les «régionaux», les grands acteurs qui ont été à la source de la croissance au cours des trente dernières années cherchent à justifier leur désengagement présent et à venir. Ce transfert de responsabilités vient d'en haut et ne s'accompagne pas du transfert des pouvoirs et des moyens nécessaires à son exercice. Vu sous cet angle, l'auto-développement régional risque de devenir un mythe et un instrument de sous-développement.

Face à cette situation, il nous apparaît urgent de repenser l'auto-développement régional pour y inclure non seulement des responsabilités, mais également des moyens et des pouvoirs. L'objectif est d'en faire un instrument d'avenir pour le développement local. Il s'agit en quelque sorte de construire un modèle qui permette à une région non structurée sur le plan politique, très fortement intégrée à l'économie mondiale et très dépendante de l'extérieur pour les décisions qui concernent son avenir, de reprendre un contrôle plus grand de son orientation et de ses ressources. Le passage d'une attitude passive à une attitude active est nécessaire tant sur le plan de la réflexion que de l'action. La marge de manoeuvre est faible, mais un niveau d'éducation élevé, un environnement riche en possibilités de toutes sortes et l'effet mobilisateur de la crise économique sont peut-être des éléments favorables au lancement de cette démarche nouvelle. La promotion des valeurs de créativité et d'autonomie va également dans cette direction.

1.2 L'AUTO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL: UN PROCESSUS DYNAMIQUE

Plusieurs auteurs ont apporté une contribution importante à la conception de l'auto-développement régional. Mentionnons, entre autres, POLÈSE ⁽²⁾ qui met l'accent sur l'initiative locale et le développement de l'entrepreneurship, JULIEN ⁽³⁾ sur l'action concertée des acteurs à partir d'une même vision prospective, PRÉVOST ⁽⁴⁾ sur l'acquisition des leviers décisionnels en région, GODARD ⁽⁵⁾ sur la réorganisation du processus de décision politique, SACHS ⁽⁶⁾ sur le respect de la nature dans

l'exploitation des ressources naturelles et FRIEDMANN (7) sur les changements radicaux dans l'organisation de la société civile. En nous inspirant de ces divers auteurs, nous définirons l'auto-développement régional comme un processus dynamique 1) dont l'initiative repose largement sur l'information, la réflexion, la concertation et l'action des collectivités locales et de leurs acteurs; 2) qui intègre les dimensions économiques, sociales, culturelles, politiques et écologiques dans sa démarche; 3) qui vise non seulement à définir les finalités du développement mais également à construire et mettre en place des moyens concrets pour les réaliser; 4) qui invite les acteurs régionaux à faire des choses eux-mêmes et à mieux profiter de la présence de l'État et des grandes entreprises; 5) qui nécessite une volonté d'agir et un pouvoir local accru.

Par processus dynamique, nous voulons signifier que l'auto-développement est une démarche continue pour laquelle les collectivités locales doivent sans cesse lutter afin que les chemins de l'interdépendance laissent davantage de place aux acteurs locaux. Dans une région-ressources où la croissance économique a été largement le résultat des agents extérieurs et où le processus de développement a surtout été un processus d'adaptation à cette action externe, il sera nécessaire de casser le réflexe de dépendance, de mettre en place des habilités culturelles à innover et à générer des économies externes qui entretiennent un processus cumulatif de développement.

L'action d'agents extérieurs peut aider une société à développer ses ressources, à devenir plus efficace ou acquérir des goûts et connaissances nouvelles. Si cette action extérieure est trop importante, trop rapide, trop coupée de la réalité régionale, elle risque cependant de provoquer une rupture du processus de développement autonome et d'être un facteur de sous-développement. C'est souvent l'expérience des régions-ressources. Un développement rapide venant de l'extérieur a généré une croissance continue, des salaires élevés, des conditions de vie qui se sont améliorées au cours des ans sous la pression d'une main-d'oeuvre organisée. Lorsque l'impact positif de cette action extérieure cesse, aucun processus local n'est en mesure de relancer le processus de croissance. En quelque sorte, l'auto-développement suppose que l'initiative locale soit largement à l'origine des actions de développement, ou du moins qu'elle soit suffisamment dynamique pour intégrer l'action des agents extérieurs à l'intérieur d'un processus de développement dont elle conserve la maîtrise.

1.3 LES FONDEMENTS DE L'AUTO-DÉVELOPPEMENT

Dans notre définition nous avons insisté sur l'importance de l'information, de la réflexion et de la concertation comme fondements de l'auto-développement. Pour se prendre en main, une région doit développer une conscience aiguë de ses problèmes, de ses possibilités et de son vouloir collectif. Ce sont là des éléments essentiels d'une démarche autonome. La tâche de diffuser une information adéquate, de la faire circuler et de lui donner une cohérence voire un sens s'impose en priorité.

Cette information en région est restreinte et peu accessible. Elle est souvent détenue par les grandes entreprises, par les gouvernements de niveau extra régional et structurée en fonction de leurs intérêts.

La concertation n'est pas la seule approche pour le développement, et plusieurs auteurs privilégient le conflit comme source de dynamisme. Des intérêts divergents entre les acteurs sociaux sont d'ailleurs à l'origine de conflits nombreux. Nous pensons cependant que la concertation, sans régler tous les problèmes, peut éviter des affrontements stériles qui conduisent au durcissement des positions et à la paralysie. Un environnement hospitalier peut être une source de dynamisme et d'ouverture d'esprit des acteurs. Souvent considérée comme terrain d'essai des conflits entre le gouvernement fédéral, provincial et municipal et entre le patronat et le syndicat, la région, pensée par elle-même, pourrait devenir un champ d'expérimentation de solidarités nouvelles. En cherchant à se donner une vision prospective du développement de leur région, les acteurs prendront conscience de leur nécessaire complémentarité.

1.4 LES MÉCANISMES DU DÉVELOPPEMENT

Toute démarche de développement se concrétise dans l'action. Elle intègre les dimensions économiques, sociales, culturelles, politiques et écologiques. Le développement est souvent abordé sous l'angle du développement économique. La culture, l'écologie, la vie sociale et politique deviennent alors des champs spécifiques de la vie économique et de la

création d'emplois. Une vision plus globale nous amène à considérer l'interaction dynamique entre tous ces champs spécifiques dans le choix des finalités, comme dans la compréhension des mécanismes du développement. Le développement implique en même temps un choix des finalités, des moyens à mettre en place et une action de réalisation. L'entrepreneurship local est certes au coeur de cette action. Créer des entreprises et relancer les entreprises existantes, créer des institutions et réorganiser celles qui existent déjà, créer un environnement favorable au développement, en voilà autant de dimensions. Même à l'intérieur du développement autonome, nous ne pensons pas que l'action des acteurs locaux se limite à ce qu'ils font eux-mêmes. Compte tenu de l'importance des acteurs extérieurs, nous pensons que ce serait se condamner à un développement marginal. Tout au moins dans une période transitoire, il semble nécessaire de chercher à tirer parti de la présence de ces agents extérieurs et de mieux contrôler leurs actions.

1.5 UN POUVOIR LOCAL ACCRU: UNE CONDITION DE L'AUTO-DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de notre définition, nous avons insisté sur l'importance du pouvoir en région comme variable-clef du développement. Ce pouvoir accru des collectivités locales est en même temps une condition de la mise en place d'un processus d'auto-développement et il en est aussi le résultat, un des éléments qui le dynamise et l'entretient.

L'information, la réflexion et l'action permettent aux acteurs locaux d'agir plus efficacement sur le développement de leur région et de mettre en place un processus d'apprentissage permettant d'acquérir de nouveaux leviers décisionnels. Au niveau des grandes entreprises, c'est par la participation des régionaux à la gestion des ressources naturelles que ce pouvoir peut s'acquérir. Une exploitation traditionnelle des ressources moins créatrice d'emplois devra nécessairement négocier de nouveaux rapports avec d'autres modes d'utilisation de ces ressources et s'ouvrir à une collaboration nouvelle pour en maximiser les retombées. La répartition actuelle et l'articulation des pouvoirs entre les divers niveaux de gouvernement devront également être repensées dans une perspective où la région est elle-même responsable de son développement.

Voilà brièvement esquissés les quelques éléments d'un concept d'auto-développement régional que nous avons retenus. Nous sommes conscients des limites de cette définition. Elle nous apparaît cependant adaptée à la situation présente des régions-ressources et d'une société industrielle avancée telle que nous la connaissons au Québec.

2. L'ORGANISATION DU SOMMET DE LA RÉGION 02

Dans cette deuxième partie, nous allons faire une brève analyse du Sommet de la région 02. Ce Sommet nous apparaîtra comme une démarche de concertation, de recherche-action et d'action qui peut contribuer à l'émergence d'un processus d'auto-développement régional.

2.1 LE SOMMET, UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION

Tant dans son organisation que dans son déroulement, le Sommet a constitué une démarche de concertation entre les principaux acteurs du développement de la région. Il est né de la collaboration de la collectivité régionale et du gouvernement du Québec. Une assemblée de fondation préparée sous la direction du Conseil Régional de Développement a réuni 250 intervenants locaux dans le but de désigner les principaux responsables du comité d'orientation et de déterminer les grands objectifs du Sommet. De son côté, le gouvernement du Québec a précisé le sens de son engagement dans le cadre d'une décision ministérielle formant un comité de cinq (5) ministres pour en assurer le suivi. De plus, le ministre régional et les fonctionnaires en région ont été associés étroitement à l'ensemble de la démarche.

Décideurs du gouvernement du Québec et de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, écologistes et pollueurs, patrons et syndiqués, grandes entreprises et petites et moyennes organisations, maires des villes, préfets des municipalités régionales de comté et présidents des conseils régionaux, promoteurs et critiques du virage technologique, tous ont été mis à contribution dans une démarche mettant l'accent sur les points de consensus sans taire les oppositions.

Mise à part une contribution plutôt faible des groupes populaires, des petites et moyennes entreprises et du gouvernement fédéral, les divers

groupes de la région ont été impliqués dans l'ensemble d'une démarche qui se voulait ouverte à chacun des acteurs tout en ne laissant pas le contrôle à aucun d'eux. Ils ont ainsi développé une meilleure compréhension, un respect mutuel, et ont été capables de prendre un certain nombre de décisions conjointes dans l'intérêt de la région.

La mise en place du comité d'orientation

Le comité d'orientation du Sommet est le centre décisionnel de toute l'organisation. Il détermine les grands objectifs et les règles du jeu. Sa mise en place et la répartition des sièges ont été décidées conjointement par le gouvernement du Québec et la collectivité régionale.

TABLEAU I

Répartition des sièges au Comité d'orientation

	N	%
Gouvernement du Québec	2	6.9
Formation recherche	3	10
Syndicats, CSN, CSD, FTQ, FSSA, UPA	5	17.2
Coopération	2	6.9
Conseils régionaux, CRD, CRL, CRE, CRSSS, CVMS	4	13.7
Grandes et petites entreprises	5	17.2
Promotion économique	1	3.4
Groupes socio-économiques	2	6.9
Villes et M.R.C.	<u>5</u>	<u>17.2</u>
TOTAL	29	100

Les membres sont regroupés à partir des classifications suivantes: le secteur de la formation et de la recherche (3) (10%), les syndicats (5) (17.2%), la coopération (2) (6.9%), les conseils régionaux (4) (13.7%), les petites et grandes entreprises (5) (17.2%), les organismes de promotion économique (1) (3.4%), les groupes socio-économiques (2) (6.9%), le monde municipal (5) (17.2%), le gouvernement du Québec (2) (6.9%). Il nous semble que tous les principaux groupes de la région ont été représentés au niveau décisionnel de l'organisation. De plus, il y a un équilibre entre la représentation des deux sous-régions soit le Saguenay et le Lac-Saint-Jean.

Le comité de gestion

Au comité de gestion, on retrouve quatre (4) fonctionnaires du gouvernement du Québec, deux professionnels du Conseil régional de développement et un chercheur de l'Université du Québec à Chicoutimi. Même si ce comité n'a aucun pouvoir décisionnel, sa contribution à l'organisation du Sommet n'en est pas moins essentielle. Le gouvernement du Québec y est très fortement représenté. Cette situation s'explique en partie par la volonté du gouvernement de garder un certain contrôle sur le processus de travail, en partie par la difficulté de recruter des ressources dans le milieu. Une contribution plus importante du milieu régional aurait été souhaitable à ce niveau organisationnel.

Les travaux du Sommet

La participation au processus de travail est de première importance pour déterminer le contenu des propositions qui font l'enjeu du Sommet. Ce processus de travail se divise en quatre grandes étapes: les colloques de zone, les tables sectorielles, le forum et la rencontre du Sommet. Huit colloques de zone ont été tenus dans les principales villes de la région. Tous les citoyens ont été invités à participer et plus de 1 200 ont répondu à l'appel. Ces colloques de zone ont permis d'ancrer le Sommet sur l'ensemble du territoire régional et d'en véhiculer les 650 propositions votées. Ces propositions sont souvent très partielles; elles sont cependant une indication des préoccupations du milieu.

Les Tables sectorielles avaient pour but de pousser plus en profondeur la réflexion sur les problèmes de développement de la région et d'y trouver des solutions nouvelles. Chacune des douze Tables sectorielles avait un thème spécifique retenu par le comité d'orientation: l'industrie de la forêt, le développement industriel et l'entrepreneurship, la gestion des ressources humaines, le virage technologique, le tourisme et les loisirs, la concertation et le pouvoir régional, les mines et le moyen-nord, l'environnement, le secteur tertiaire, la culture et la coopération. La proposition pour le choix des thèmes a été faite par le module du contenu et élaborée en tenant compte des thèmes de discussion des colloques de zone, des problèmes identifiés dans l'état de la situation préparé pour

les fins du Sommet, des consultations entreprises auprès de nombreux intervenants régionaux et des moyens limités disponibles.

Les principaux intervenants concernés par la thématique retenue ont été invités à participer au travail des Tables sectorielles. La liste en a été établie en collaboration avec les représentants du milieu et approuvée par le comité d'orientation.

TABLEAU 2

Répartition des invités aux Tables sectorielles

	N	%
Gouvernement du Québec	0	
Formation recherche	29	14.6
Syndicats, CSN, CSD, FTQ, FSSA, UPA	3.4	17.1
Coopération	20	10.1
Conseils régionaux, CRD, CRL, CRE, CRSSS, CUMS	17	8.5
Grandes et petites entreprises	60	30.3
Promotion économique	13	6.5
Groupes socio-économiques	10	5.0
Villes et M.R.C.	15	7.5
TOTAL	198	100

La représentation des entreprises augmente de façon significative par rapport à la composition du comité d'orientation et celle du monde municipal baisse. Comme les dirigeants des petites et moyennes entreprises n'ont pas répondu en très grand nombre aux invitations, on ne peut en conclure à un déséquilibre au niveau du processus de travail. Les

propositions devant également faire l'objet d'un large consensus, il est peu probable qu'un groupe ait pu imposer son point de vue aux autres groupes. Une centaine de propositions ont été préparées par le travail des Tables sectorielles. Un groupe technique formé de personnes-ressources en animation et en contenu assurait l'encadrement du travail.

Le Forum avait pour but d'assurer la cohérence des propositions multiples, de bonifier ces propositions et d'en établir un ordre de priorités. Deux cent huit (208) invités avaient été convoqués à cette rencontre. Ces personnes avaient été choisies par les colloques de zone, par les Tables sectorielles, et par le comité d'orientation.

TABLEAU 3

Répartition des invités au Forum

	N	%
Gouvernement du Québec	1 ⁽¹⁾	
Formation recherche	32	15.3
Syndicats, CSN, CSD, FTQ, FSSA, UPA	33	15.8
Coopération	21	10
Conseils régionaux, CRD, CRL, CRE, CRSSS, CVMS	15	7.6
Grandes et petites entreprises	62	29.8
Promotion économique	16	7.6
Groupes socio-économiques	13	6.2
Villes et M.R.C.	15	7.2
TOTAL	208	100

(1) Participant à titre d'observateurs.

La répartition des invités est très proche de celle des Tables sectorielles et elle amène les mêmes commentaires. Quatre-vingt-quinze (95) propositions ont fait l'objet d'un vote favorable au Forum. Ce sont les seules propositions qui ont été présentées au sommet.

La rencontre au Sommet avait pour but de permettre aux principaux responsables du développement de la région de participer à la discussion des propositions soumises à leur attention et de prendre des engagements concrets. Les cent cinquante-cinq (155) invités au Sommet partageaient vingt-huit (28) sièges disponibles.

TABLEAU 4

Répartition des sièges au Sommet

	N	%
Gouvernement du Québec	4	14.2
Formation recherche	2	7.1
Syndicats, CSN, CSD, FTQ, FSSA, UPA	6	21.4
Coopération	1	3.5
Conseils régionaux, CRD, CRL, CRE, CRSSS, CUMS	2	7.1
Grandes et petites entreprises	5	17.8
Promotion économique	1	3.5
Groupes socio-économiques	2	7.1
Villes et M.R.C.	<u>5</u>	<u>17.8</u>
TOTAL	28	100

Le gouvernement du Québec voit sa représentation augmenter de façon significative par rapport à celle du comité d'orientation alors que celle

des conseils régionaux et de la coopération est plus faible. Quarante-vingt-six (86) propositions ont été votées à la rencontre du Sommet. Nous en ferons l'analyse plus loin.

De l'étude que nous venons de faire, il ressort très clairement que les principaux groupes de la région et leurs décideurs ont été fortement impliqués dans l'organisation et à l'intérieur du processus de travail du Sommet. C'est une démarche de concertation complexe qui a donné lieu à un apprentissage certain. Les décisions conjointes qui ont été prises démontrent que les acteurs qui ont des divergences, souvent source de conflits, peuvent également avoir des intérêts communs et donner priorité à ces intérêts. Sommes-nous à l'aube de nouveaux rapports entre les acteurs régionaux ou encore à l'extrême limite d'un processus éphémère? C'est vers l'avenir qu'il faudra se tourner pour répondre à cette question.

2.2 LE SOMMET, UNE DÉMARCHE DE RECHERCHE-ACTION

Si le Sommet prend l'allure d'une démarche de concertation sous l'angle du rapport entre les acteurs, il peut se caractériser comme une démarche de recherche-action sous l'angle méthodologique. En effet, le Sommet est le lieu d'une constante interaction entre les chercheurs, les décideurs et l'ensemble de la population, entre la connaissance formelle et la connaissance pratique. Il peut ainsi contribuer à enrichir la connaissance et l'action.

L'ensemble de la population régionale a été très fortement impliquée dans toute la démarche du Sommet. Présents aux colloques de zone, plus de 1 200 participants ont fait connaître leurs idées et leurs préoccupations sur le développement de la région. Des conférences de presse régulières, des articles de fond dans tous les journaux de la région et une série télévisée de 10 émissions leur ont permis de suivre l'ensemble de la démarche. Quatre numéros d'une revue spéciale distribuée à 5 000 exemplaires ont fait le point sur les enjeux importants du Sommet. Enfin, la rencontre du Sommet a duré trois jours et a été télédiffusée au complet dans toute la région; les médias d'information en ont aussi fait une analyse en profondeur. Il nous semble que toute la population a pu acquérir ainsi une meilleure connaissance des problèmes de la région et développer une solidarité plus grande.

Impliqués à l'intérieur du processus de concertation que nous avons décrit précédemment, les principaux acteurs dans le développement de la région ont été en interaction constante avec les quelque quarante et une (41) personnes qui ont participé aux travaux de recherche pour le Sommet. Le travail de ces chercheurs était de préparer l'information, de définir les problématiques de base et de collaborer à la recherche des solutions. Pour les colloques de zone, ce sont les commissariats industriels qui ont préparé l'information de base et l'encadrement des discussions. Des chercheurs de l'UQAC et des professionnels de l'administration publique ont été mis à contribution pour préparer une problématique générale sur le développement de la région et une problématique spécifique pour chacune des

douze Tables sectorielles. Cette recherche a été enrichie par les commentaires des acteurs et les chercheurs ont participé aux discussions des Tables sectorielles et du Forum à titre de personnes-ressource. Enfin, à la rencontre du Sommet, un résumé de l'état de situation sectoriel servait de toile de fonds aux discussions.

Basée sur l'interaction dynamique entre les chercheurs et les acteurs, nous pensons que cette démarche a permis de produire des connaissances nouvelles sur le développement de la région. Une information plus large et une réflexion plus éclairée ont permis de pousser plus loin la recherche de solutions aux problèmes vécus.

2.3 LE SOMMET, UNE DÉMARCHE D'ACTION

Le Sommet a été une démarche d'action, plus particulièrement en raison des décisions qui y ont été prises. Des projets concrets ont été élaborés, des démarches de recherche et de planification ont été identifiées, des comités de travail ont été mis sur pied et la réorganisation de certains pouvoirs et centres de décision a été abordée. Pour donner une image plus riche de cette action, nous devons faire une analyse des propositions votées.

Quatre-vingt-six (86) des propositions présentées à la rencontre du Sommet ont été acceptées à la majorité des participants. Un nombre important a d'ailleurs fait l'objet d'un vote unanime. La répartition de ces

propositions selon les secteurs d'activité a été la suivante: forêt (7), agriculture (6), mines et moyen-nord (3), développement industriel (5), tourisme (9), culture (8), tertiaire (9), coopération (9), environnement (9), virage technologique (7), ressources humaines (6), pouvoir régional (8). Les secteurs traditionnels du développement de la région ont fait l'objet d'une attention particulière des participants soit forêt, agriculture, mines, développement industriel pour un total de vingt-cinq (25) propositions. Les secteurs plus nouveaux tel le tourisme, la culture et l'environnement ont également fait l'objet de vingt-six (26) propositions. Enfin, les préoccupations récentes sur le virage technologique et le pouvoir régional ont donné lieu à quinze (15) propositions. Il y a donc en même temps continuité et renouvellement dans les projets de développement mis de l'avant.

Nous avons également cherché à regrouper ces propositions selon l'implication des acteurs. Il nous semble important de connaître quels sont les acteurs interpellés pour chacune des propositions. Nous aurons ainsi une meilleure connaissance du phénomène de prise en main du développement par les régionaux. Nous avons distingué les propositions dont la réalisation dépend du gouvernement, du milieu local et de la collaboration du milieu local et du gouvernement. Les grandes entreprises ont été considérées comme faisant partie du milieu local; très peu de propositions les concernent directement sauf par association avec le milieu local.

TABLEAU 5

Répartition des propositions acceptées selon l'implication des acteurs

Implication des acteurs locaux	23
Implication du gouvernement seul	22
Implication conjointe des acteurs locaux et du gouvernement	<u>41</u>
TOTAL	86

Ainsi, la réalisation de vingt-deux (22) propositions dépendent du gouvernement seul, vingt-trois (23) autres dépendent du milieu local seul et quarante et une (41) dépendent de la collaboration du gouvernement et du milieu local. Les propositions votées ne s'en remettent donc pas au seul gouvernement pour développer la région, mais sa contribution demeure très importante.

Plusieurs objectifs sont visés par les propositions.

TABLEAU 6

Répartition des propositions de chaque atelier selon les objectifs visés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	T
Propositions visant:													
. la création d'entreprises nouvelles	2									2			4
. apporter de l'aide financière à l'entreprise locale	1	3				1		1					7
. créer un environnement favorable au développement économique								1			2		3
. créer un environnement favorable à la qualité de la vie									2				2
. améliorer les infrastructures institutionnelles existantes													
re: développement économique	2	2		2	2	4	3	3	1		2		21
re: qualité de la vie					1	1	2			2		2	8
. créer des infrastructures institutionnelles nouvelles													
re: développement économique	1		2		3	1		1	2	3			13
re: qualité de la vie									1				1
. améliorer les infrastructures physiques existantes													
re: développement économique				1	1						2		4
re: qualité de la vie							1		1				2
. créer des infrastructures physiques nouvelles													
re: développement économique		1		1			1						3
re: qualité de la vie													
. modifier la réglementation gouvernementale													
re: développement économique					1		2	3					6
re: qualité de la vie									1				1
. modifier l'organisation du pouvoir													
par le biais de la déconcentration					1		1						2
par le biais de la participation aux décisions												2	2
par le biais de la concertation	1					1					2	2	6
. Proposition globale de développement			1										1
TOTAL	7	6	3	5	9	8	9	9	9	7	6	8	<u>86</u>

Il n'a pas été facile de trouver une typologie assez générale tout en étant significative pour les regrouper. Le contenu de chaque proposition est spécifique et nous ne prétendons pas en reconstituer toute la substance. Nous pensons cependant être en mesure de reconstituer un portrait global essentiel à toute analyse au risque d'alourdir le texte.

Quatre (4) propositions visent à la création d'entreprises nouvelles; sept (7) demandent un appui financier pour l'entreprise locale et cinq cherchent à créer un environnement plus favorable au développement économique et à la qualité de la vie. Cependant, c'est à l'amélioration (30) et à la création (13) de nouvelles infrastructures institutionnelles que s'attaquent un nombre imposant de propositions (43); trente-quatre (34) favorisent le développement économique et neuf (9) la qualité de la vie. Neuf (9) propositions visent à améliorer les infrastructures existantes et à en créer de nouvelles; sept (7) demandent de modifier la réglementation gouvernementale et les dix (10) dernières ont pour objectif de modifier l'organisation du pouvoir régional ⁽¹⁾ .

Les quatre (4) propositions qui visent la création d'entreprises nouvelles dans la région font appel à l'initiative privée en même temps qu'à l'initiative gouvernementale. Le coût élevé de leur réalisation

(1) Nous reproduisons en annexe le contenu de ces propositions.

explique en partie cette situation. Ces entreprises sont toutes reliées au secteur des ressources naturelles. Deux d'entre elles cependant débordent le domaine conventionnel de l'exploitation des ressources pour se situer dans un créneau technologique. Si le virage technologique peut avoir une dimension régionale de création d'emplois, c'est possiblement en liaison avec l'établissement d'entreprises technologiquement avancées reliées à l'exploitation des ressources.

Les sept (7) propositions qui demandent un appui financier à l'entreprise locale n'ont rien de très original. Certaines d'entre elles indiquent cependant que les programmes nationaux du gouvernement ne sont pas toujours adaptés aux besoins spécifiques des régions-ressources. Il est naturellement difficile pour un état central de construire un programme pour chaque région. Une véritable politique régionale impliquerait cependant la possibilité de tenir compte des situations particulières des régions dans la construction de programmes. Par exemple, un plan agro-alimentaire régional construit à partir des possibilités et des problèmes d'une région sera sûrement plus efficace et mieux adapté qu'un plan national. Il est naturellement plus simple d'imposer la cohérence par en haut à l'aide d'un plan national. Rien n'empêche qu'elle pourrait être maintenue par l'harmonisation des plans de chacune des régions. L'éloignement des grands marchés et les coûts de transport élevés pour les produits agricoles et les produits manufacturiers sont des problèmes importants pour des régions éloignées. Ils ne font pas partie des préoccupations du gouvernement central.

Les cinq (5) propositions qui s'intéressent à créer un environnement favorable au développement économique et à la qualité de la vie sont d'un intérêt inégal. Celles qui mettent l'accent sur l'importance du rapport capital-travail dans le développement régional nous apparaissent particulièrement importantes. Même si c'est une prise de conscience timide qui n'aboutit pas à des solutions concrètes, il y a une volonté manifeste d'examiner plus en profondeur cette dimension du développement. Région fortement syndiquée dans laquelle prédominent les grandes entreprises, la région pose un défi particulier aux petites et moyennes entreprises. Le syndicalisme joue un rôle positif dans le développement régional en assurant la défense des intérêts des travailleurs et en augmentant le pouvoir d'achat local. C'est une source de dynamisme social. Les salaires élevés qui en résultent et les risques de conflit de travail ont cependant un effet négatif sur l'entrepreneurship local. Une conscience plus aiguë de la place du syndicalisme dans le développement régional nous apparaît particulièrement importante dans la mise en place d'un processus de développement local.

Les quarante-trois (43) propositions concernant l'amélioration et la création de nouvelles infrastructures institutionnelles nous indiquent très clairement que les régionaux perçoivent que l'action des divers agents économiques sur le territoire est mal coordonnée. Il y a un gaspillage d'énergie et de ressources. Les nouveaux secteurs de développement-loisir-culture-environnement souhaitent plus spécialement une collaboration plus

étroite avec les autres secteurs; une meilleure articulation avec l'enseignement et la recherche apparaît également souhaitable.

Les propositions sur la création d'infrastructures institutionnelles nouvelles sont particulièrement importantes. Elles cherchent à favoriser le développement régional par l'institutionnalisation d'une meilleure collaboration entre les acteurs et, par la mise en place d'organismes nouveaux susceptibles de stimuler le développement, particulièrement dans le secteur de la recherche.

Les neuf (9) propositions visant à améliorer les infrastructures physiques existantes et à en créer de nouvelles nous laissent croire que ce n'est plus un problème majeur pour le développement de la région. Seul le secteur touristique présente quelques propositions nouvelles.

Les sept (7) propositions qui demandent une modification de la réglementation gouvernementale traduisent plutôt des préoccupations nationales en région.

Enfin, les dix (10) propositions qui abordent la question du pouvoir régional touchent à la fois à la déconcentration administrative, à une plus grande implication des régionaux dans les décisions qui les concernent et à l'organisation de la concertation en région. Une volonté timide de décider davantage se manifeste sans toutefois qu'un modèle très clair d'une organisation nouvelle n'émerge.

Voilà donc le plan d'action de la région pour les prochaines années, tel qu'il apparaît dans les propositions du Sommet. Quelque part entre un plan intégré et cohérent rédigé par une équipe d'experts et une collection de propositions disparates sans cohérence, ce plan d'action nous situe au coeur des préoccupations des acteurs du développement de la région. Créer de nouveaux projets, mieux coordonner l'action, se donner de nouvelles institutions de recherche et de planification, acquérir de nouveaux pouvoirs, voilà quelques thèmes qui en résument l'essentiel.

Résultat d'un long processus de concertation et de recherche-action, nous pouvons croire que les acteurs concernés par ces propositions les mettront en application et qu'ils apporteront ainsi des solutions aux problèmes de la région.

CONCLUSION

En guise de conclusion, pouvons-nous affirmer que le Sommet de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a contribué à la mise en place d'un processus d'auto-développement régional? Tout en admettant qu'il sera nécessaire de connaître le degré de réalisation des engagements pris et les suites qui seront données à cette démarche, nous croyons que c'est un pas dans cette direction. Prise de conscience collective des problèmes de la région, volonté de prendre des initiatives pour les résoudre, mise en place

d'une démarche appropriée de concertation et de recherche-action, identification de projets concrets, pouvoir local accru, voilà autant d'éléments qui nous amènent à poser ce diagnostic, malgré des interrogations profondes sur les limites de cette démarche. Nous ne sommes cependant pas en mesure de dire si cette action est susceptible de provoquer un retournement majeur du processus de développement dépendant.

Le Sommet a d'abord été l'occasion d'une prise de conscience collective des principaux problèmes de la région, de l'essoufflement de la dynamique actuelle du développement reposant sur les grandes entreprises et l'État, et de ses conséquences sur l'emploi en termes de stagnation présente et de déclin futur. Il a permis de constater le peu de pouvoirs de décision des régionaux et l'importance de ces pouvoirs de décision dans le développement. Capable de mobiliser l'ensemble des forces régionales dans une démarche jugée fructueuse, le Sommet a donné le goût aux régionaux de prendre en main leur développement et de travailler à créer les instruments appropriés. C'est au niveau du processus de travail que le Sommet nous apparaît particulièrement prometteur. Il est en quelque sorte une réappropriation du pouvoir de réflexion sur son développement que se donne une région. Basé sur la concertation et la recherche-action, il génère et diffuse une connaissance nouvelle en région. Il contribue ainsi à l'érosion du pouvoir d'information de l'État et des grandes entreprises. Il dépasse l'approche traditionnelle du projet par projet et est susceptible de produire une vision plus cohérente et plus large du développement.

Le Sommet est aussi une démarche d'action qui cherche des solutions alternatives au développement traditionnel. Même si les moyens d'actions mis de l'avant demeurent rudimentaires, certaines propositions cherchent à accroître le pouvoir de la collectivité régionale sur l'action de l'état et des grandes entreprises. Une association plus étroite à la gestion des ressources naturelles est réclamée. Dans l'ensemble, les propositions mises de l'avant vont dans le sens de l'accroissement de l'autonomie de la région. Elles font aussi appel à la concertation de tous les acteurs pour créer un environnement favorable au développement et pour maximiser la contribution des ressources existantes. Le tourisme, la culture et le loisir y prennent une large place. Le développement de la recherche et la maximisation des retombées de l'exploitation des ressources naturelles apparaissent au rang des préoccupations importantes. Il y a en quelque sorte une volonté manifeste de donner un contenu positif et de participer au virage technologique dans le secteur des ressources naturelles. Les projets de création d'entreprises nouvelles vont dans cette direction.

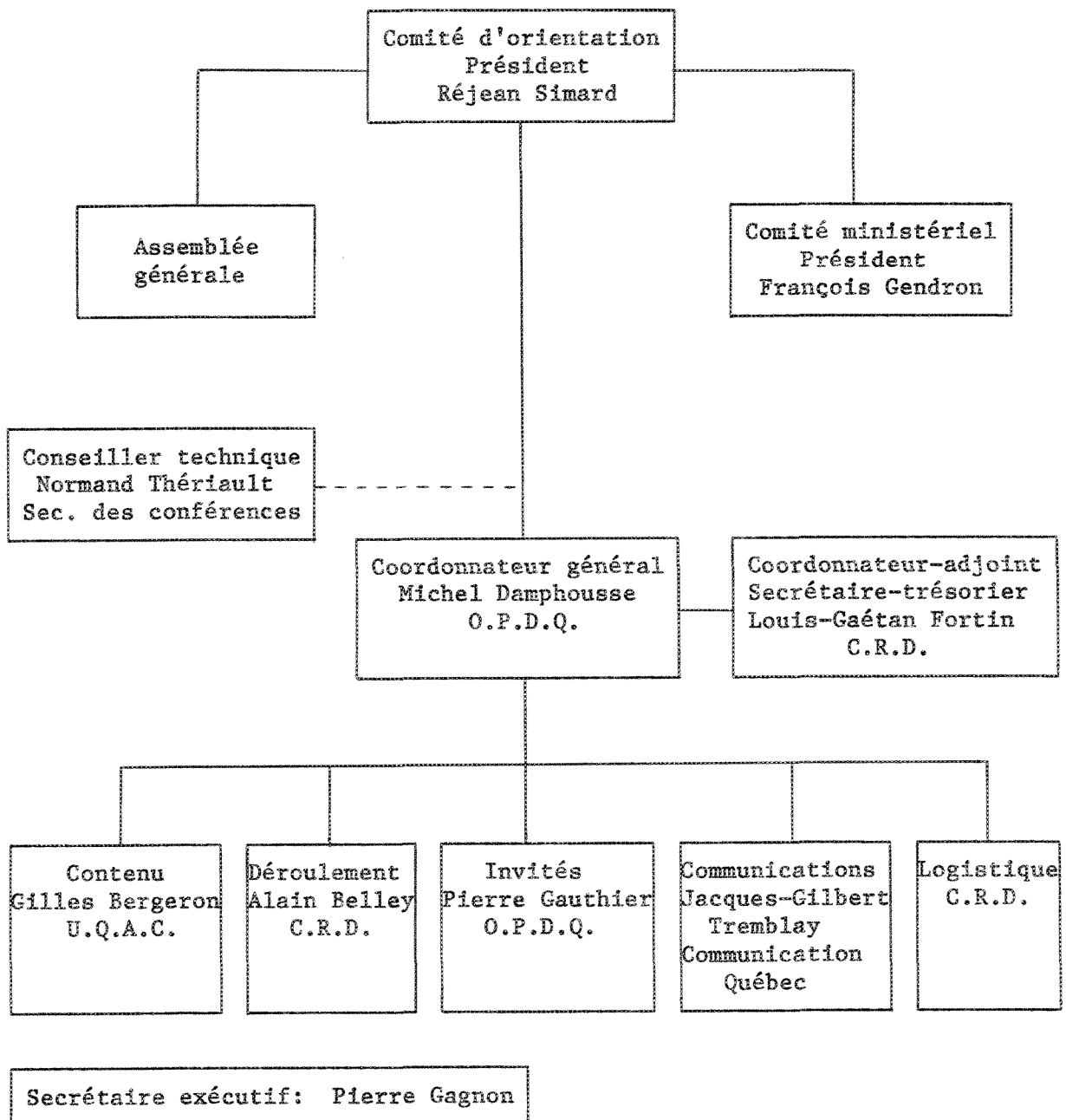
Des interrogations demeurent. Peut-on parler d'auto-développement s'il n'y a pas un large consensus des forces sociales sur un projet collectif et sur le prix qu'on accepte de payer pour le réaliser? La concertation est un pas dans cette direction mais des efforts importants restent à faire pour dégager une vision d'avenir cohérente. Est-il possible de le faire en l'absence d'un pouvoir régional légitimement élu?

Dans quel secteur l'entrepreneurship local pourra-t-il se manifester? Les nouveaux secteurs de développement tel le tourisme, la culture et les loisirs sont-ils appelés à jouer un rôle significatif? Les secteurs qui exigent les technologies les plus nouvelles sont-ils ouverts aux régionaux? Dans quelle mesure une région peut-elle exercer un certain contrôle sur la gestion de ses ressources naturelles dans le contexte politique et économique actuel?

Dans une région très fortement intégrée à l'économie dominante sur le plan de la technologie, des capitaux, du marché et de la culture, ces problèmes se posent avec une acuité particulière. Certaines propositions du Sommet apportent des commencements de réponse, mais nous en sommes encore loin d'une stratégie. La porte de l'auto-développement régional est étroite. C'est cependant dans la promotion d'une société responsable que se trouve la solution aux problèmes présents et futurs des collectivités régionales.

ANNEXE 1

ORGANIGRAMME



ANNEXE 2

LES QUATRE ÉTAPES CONDUISANT AU SOMMET RÉGIONAL



4

LE SOMMET DE LA CONCERTATION.

Une étape importante de notre développement régional!

Plus de 150 décideurs et décideuses du Saguenay-Lac-Saint-Jean--Chibougamau-Chapais qui s'engagent publiquement au cours d'un sommet de trois jours à poser des gestes concrets pour l'avenir de notre région à partir d'une centaine de propositions issues des étapes précédentes.

2
3
4
MAI

1984

3 CONSENSUS = FORUM

3

200 personnes, déléguées par les zones et les tables sectorielles qui dégagent des consensus établissent des priorités en vue du Sommet.

3-4
FÉVRIER

1984

2 CONCERTATION = TABLES SECTORIELLES

2

300 personnes-ressources de la région qui exercent une activité dans un secteur donné et qui se concertent autour de 12 thèmes-clés.

- Environnement
- Agriculture et agro-alimentaire
- Industrie de la forêt
- Mines et Moyen-Nord
- La coopération
- La gestion des ressources humaines
- Développement industriel et entrepreneurship
- La culture
- Le virage technologique
- Concertation et pouvoir régional
- Tourisme et loisirs
- Le secteur tertiaire

OCTOBRE
NOVEMBRE

1983

1 CONSULTATION = COLLOQUES DE ZONE

1

Plus de 1200 citoyennes et citoyens qui croient en l'avenir de notre région et qui se prononcent lors des huit colloques de zone.

- | | |
|------------------|----------------|
| 27 avril | Alma |
| 1er mai | Saint-Félicien |
| 7mai | Dolbeau |
| 9, 10 et 11 mai | Chicoutimi |
| 15 mai | Roberval |
| 17, 18 et 19 mai | Jonquière |
| 29 mai | La Baie |
| 11 et 12 juin | Chibougamau |

AVRIL
MAI
JUIN

1983

ANNEXE 3

Liste des propositions votées au sommet

Quatre (4) propositions visent à créer des entreprises nouvelles dans la région: implantation d'une usine de panneaux gaufrés; réouverture de l'usine de pâte et papier à Desbiens; entreprise spécialisée dans la commercialisation des technologies de l'aluminium; complexe de fabrication de bacillus thuringiensis (pour combattre la tordeuse du bourgeon de l'épinette).

Sept (7) propositions demandent un appui financier à l'entreprise locale: appui pour l'aménagement des forêts privées; appui pour permettre aux agriculteurs de rencontrer les exigences des lois sur l'environnement; mise en place d'un plan agro-alimentaire régional; programme de modernisation des entreprises de transformation agro-alimentaire; aide au transport hors région des produits manufacturés, au développement culturel et au fonds de récupération Desjardins.

Cinq (5) propositions visent à créer un environnement plus favorable au développement économique et à la qualité de la vie: améliorer les rapports entre le mouvement coopératif et le syndicalisme; meilleure connaissance de la situation des relations de travail dans la région; promotion de la productivité; protection des paysages; prise de position de principe en faveur du désarmement.

Cependant, c'est à l'amélioration (30) et à la création (13) de nouvelles infrastructures institutionnelles que s'attaquent un nombre imposant de quarante-trois (43) propositions. Des trente (30) propositions visant à améliorer les infrastructures institutionnelles existantes, vingt et une (21) concernent le développement économique et huit (8) la qualité de la vie: restructurer les programmes de formation en foresterie; développer la recherche en foresterie; coordonner la recherche agro-alimentaire; développer des rapports plus étroits entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise; mieux articuler la formation avec le monde du travail; améliorer l'éducation coopérative; développer la recherche médicale en région; encourager le loisir scientifique; confectonner un plan d'accueil et d'information touristique; mieux planifier et bonifier le schéma d'aménagement des MRC; revitaliser les centres-villes; créer des banques de terrain pour les coopératives; favoriser une utilisation plus rationnelle de l'équipement du monde scolaire et municipal; accroître l'implication des municipalités, des institutions d'enseignement et des entreprises dans le développement culturel; favoriser une meilleure intégration du réseau de transport municipal et scolaire; améliorer le réseau de transport en commun; améliorer le réseau téléphonique régional; implanter les services complets de Radio-Canada; améliorer les services de santé; améliorer les services gouvernementaux aux autochtones; appuyer le développement de l'hôpital régional; favoriser la pré-retraite; reconnaître le statut socio-économique des créateurs; développer des marchés extra-régionaux; créer des consortium de vente.

Treize (13) propositions visent la création d'infrastructures institutionnelles nouvelles soit: une société régionale pour le développement des minéraux industriels; un centre de recherche sur la mise au point d'une technologie de fabrication de charbon (étude de faisabilité); un plan récréo-touristique régional; une corporation régionale de récupération; un centre limnologique sur les pluies acides; le développement de l'informatique industrielle; un centre de recherche sur l'aluminium (étude d'opportunité); un bureau des innovations technologiques; un office régional des congrès; une commission de concertation municipale en loisirs; une coopérative de développement régional; une fondation d'éducation à la santé et l'environnement; un ministère des forêts.

Neuf (9) propositions visent à améliorer les infrastructures physiques existantes ou à en créer de nouvelles soit: l'aménagement d'accès publics aux lacs et rivières de la région; l'aménagement de la rivière Ashuapmouchouan; la correction du réseau routier pour des fins de sécurité et son développement pour des fins d'efficacité; l'amélioration du réseau aérien; l'accès au logement pour les personnes âgées; l'extension du réseau de gaz naturel à l'ensemble de la région; l'implantation d'un réseau d'érablières touristiques et d'un circuit cyclable récréo-touristique.

Sept (7) propositions demandent de modifier la réglementation gouvernementale pour: un meilleur contrôle sur les commerçants itinérants; un élargissement de l'accès au crédit touristique; l'application de la

réglementation de la construction; l'accès des coopératives au financement par le biais du R.E.A.; le traitement des ristournes par le ministère du revenu; l'aide technique de la société de développement coopératif; la réglementation sur l'usage du tabac.

Enfin, dix (10) propositions cherchent à modifier l'organisation du pouvoir régional par le biais de la déconcentration, de la participation aux décisions et la concertation: présence en région du ministère du tourisme; aide au secteur du commerce de la part du MICT; partage des responsabilités pour l'aménagement des forêts privées; participation des régionaux à la gestion des programmes d'emplois communautaires; participation des usagers à la gestion des services gouvernementaux; développement des communications; l'importance de la concertation dans le développement régional; le suivi du Sommet économique.

NOTES ET RÉFÉRENCES

- (1) Ce texte a fait l'objet d'une communication au congrès de l'ACFAS tenu à Chicoutimi, mai 1985, sous les auspices de l'UQAC.
- (2) Polèse, M., Coffey, W., «Le concept de développement local en sciences régionales: voies de réflexion et de recherche», A.S.R.D.L.F., Poitiers, France, 1983, 21 p.
- (3) Julien, P.A., Sasseville, J.L., «Contributions à un nouveau paradigme de développement intégré», présentée au congrès international sur le développement intégré, Belgique, 1979, 24 p.
- (4) Prévost, P., Belley, M., «Développement régional et stratégie coopérative» in Stratégies et développement des coopératives, C.I.R.I.E.C., éd. du Jour, 1979, pp. 59-80.
- (5) Godard, O., «Décentralisation et développement local en France», C.I.R.E.D. (Centre international de recherche sur l'environnement et le développement), Paris, avril 1984, 14 p.
- (6) Sachs, I., Stratégies de l'écodéveloppement, Paris, Les Éditions ouvrières, 1980.
- (7) Friedmann, J., «Auto développement ou auto dépendance?», in Redéploiement industriel et planification régionale, Montréal, Université de Montréal, 1985, pp. 289-300.

